



SniacAm
ÉLUS PAR VOUS, POUR VOUS



Le 21 mars 2025

POISSON D'AVRIL EN AVANCE ?

Mascarade sur l'accord télétravail du réseau de proximité prévu au 1^{er} avril 2025 !

Critères d'éligibilité :

Retour sur la séance de négociations du 20 mars 2025

Le **SniacAm** demandait un accord simple et précis. La direction nous propose tout le contraire avec des critères d'éligibilité inatteignables pour tous les collaborateurs :

65% de clients **connectés**

mais aussi

38 % de **dépotes**

Sans oublier

10% des rendez-vous de l'agence en **Vizio**

Nombre de jours de télétravail :

C'est votre dernier mot ?!?

Vraiment !

Coup de fil à un ami ?



Journée type :

	Jeudi
8h15	Téléphonie / Risques
9h30	
10h30	Rdv Clients / Proactivité Vizio
11h30	
12h	Pause méridienne / réunion équipe
13h	
14h	Téléphonie/EPTICA
15h	
16h	Formations
17h	Téléphonie/EPTICA
18h	EPTICA- Email / Proactivité

Le **SniacAm** se pose des questions :

Où est la **confiance a priori** envers les collaborateurs ?

Y a-t-il une place à l'imprévu dans cette journée ?

Où se trouve le **quart d'heure du café** ?

A quand les trois x huit ?



Le **SniacAm** refuse de signer cet accord en l'état qui ne laisse aucune **PLACE A L'HUMAIN**.

TOUT ÇA, POUR 12 JOURS PAR AN !!!

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MAIL PERSONNEL	TEL PERSONNEL
ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)	METIER : CLASSIFICATION : ☐ PCE 3 et 4 ☐ PCE 5 à 9 ☐ PCE 10 et au-delà

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
☐	PCE 3-4	6 €	3,96 €	2,04 €
☐	PCE 5 – 6 – 7 – 8 - 9	9 €	5,94 €	3,06 €
☐	PCE 10 et au-delà	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos délégués syndicaux SNIACAM Centre-est

Emmanuel MICHELET : Chargé agri EA Brionnais (71)
 Marc-Antoine BOUILLET : CCPART Le Creusot (71)
 Thierry DELHOMME : Chargé pro EA Arroux Montceau (71)
 Laurent LAFOURTI : Agence fin de relation site (69)
 Karine DEVILLARD : Chargée pro EA Brionnais (71)

Joëlle DUMONTET : CCPART Amplepuis (69)
 Franck DUMONTET : Production comptable site (69)
 Yves TONNARD : Successions Bourg (01)
 Lionel CUBY : Successions Bourg (01)
 Alexandre GARIN : CCPART Bourg Verdun (01)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat *

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client] [Intitulé 2 de l'adresse du client] à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client] [Intitulé 2 de l'adresse du client].

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veuillez compléter les champs marqués **

Vos Nom, Prénom * (débiteur)	
Votre adresse *	
Les coordonnées de votre compte *	_____ N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) _____ Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)
Les coordonnées du créancier	SNIACAM Section Centre-Est, chez M. MICHELET, 60, rue du Paradis 71600 VITRY en CHAROLLAIS FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044 =>Identifiant SEPA du créancier
Type de paiement *	Paiement unique Paiement mensuel ☒

Fait à

le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com

Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations de la part du SNIACAM. Merci de cocher cette case.